

RD CONGO

La domination des colons belges mérite réparation

Deux années de travail, 400 témoins auditionnés... Les experts mandatés par la commission « colonisation » soulignent la violence de la colonisation. D'ici la fin de l'année, les parlementaires définiront la réparation à apporter aux peuples colonisés.



COLETTE BRAECKMAN

A partir de la faille, ce qu'il s'agit de transmettre, ce ne sont pas des blessures, mais des leçons... » Alors qu'une année était initialement prévue, les experts sollicités par la commission parlementaire sur la colonisation ont finalement mis deux ans pour produire leur rapport. Désormais, la fin de l'exercice est en vue : un premier débat aura lieu au Parlement lundi prochain et d'ici la fin de l'année, un document final devra être adopté.

Auditionnant plus de 400 témoins, se rendant au Congo, au Rwanda et au Burundi, les experts, historiens, sociologues, activistes et autres spécialistes ont produit un document de 112 pages d'une grande densité. A la fois accablant, éclairant, sans doute controversé, ce texte marquera une avancée dans la recherche de la vérité sur le passé colonial. Les auteurs du rapport espèrent aussi que ce document soit le point de départ d'une meilleure relation avec les anciennes colonies de la Belgique et, plus largement, qu'il contribue à la lutte contre le racisme et les discriminations.

Violence et sentiment de supériorité

Au cours des auditions, les experts ont écarté plusieurs pièges, comme celui de l'approche comptable : « qu'avons-nous pris, qu'avons-nous apporté ? ». Pour eux, deux évidences s'imposent, qu'il s'agisse du Congo « œuvre » de Léopold II ou du Rwanda et du Burundi, territoires colonisés par l'Allemagne et placés sous la tutelle de la Belgique après la Première Guerre mondiale : l'entreprise fut violente, marquée par des guerres de conquête, des contraintes portant sur le travail, l'habitat, la mobilité et elle fut sous-tendue par un incontestable sentiment de supériorité raciale. C'est parce qu'ils s'estimaient su-

Parmi les exactions des Belges au Congo, la responsabilité morale de plusieurs ministres du gouvernement belge dans le meurtre en 1961 de Patrice Emery Lumumba. © BELGA

périeurs, par leur culture, leur religion, leurs savoirs que les Européens – dont les Belges – s'arrogeaient le droit d'occuper des territoires sur le continent africain et d'y imposer de nombreuses contraintes aux populations qu'ils avaient soumises par la force. Les acteurs de cette sujétion ont été nombreux : il y eut les armées, les administrateurs, les simples colons. Mais aussi les ordres religieux qui légitimèrent l'ordre dominant et, par leurs recherches, renforcèrent quelquefois des stéréotypes ethniques. Ils confirmèrent, parmi leurs ouailles, des préjugés qui allaient mener, bien plus tard, à des guerres ethniques, des massacres et même un génocide.

Sous tous ces aspects, les chercheurs ont analysé la posture de « supériorité morale » adoptée par le colonisateur, qui atténuait la gravité des exactions commises ou la passait sous silence. Cette « posture » de supériorité et de domination les conduisit à réprimer des personnalités prophétiques, comme Simon Kimbangu, cependant adepte de la non-violence, à éliminer physiquement des leaders politiques telles que Patrice Lumumba ou, au Burundi, le prince Louis Rwagasore, sans parler de tous leurs prédécesseurs qui tentèrent de résister à la domination.

Les experts ont également tenté de déterminer les bénéfices que la métropole retira de l'entreprise coloniale, rappelant cependant qu'avant même l'entreprise de Léopold II, la Belgique de l'époque représentait déjà une puissance

économique. Ils relèvent cependant que le transport maritime, l'importation de matières premières (caoutchouc, ivoire, puis cuivre et autres minerais) contribuèrent fortement au développement du port d'Anvers et de son hinterland.

Le sujet délicat des réparations

L'évaluation, quasi impossible, du rapport « coût-bénéfice » mène directement à la question qui a déjà fâché et qui suscitera d'autres débats d'ici la clôture de l'exercice : « Comment réparer les trous causés par la déchirure coloniale », se demandent les experts dans un style imagé, en reconnaissant que le sujet est « toxique ».

Certaines réparations sont déjà évidentes (et peu coûteuses) comme permettre aux mérités d'accéder aux archives permettant de retracer leurs ascendances familiales en Belgique ou tenir compte du fait colonial dans l'espace public. D'autres processus de réparation seront impossibles à quantifier même si des actes symboliques ont déjà été posés, comme les « regrets » présentés à Kinshasa par le roi Philippe ou le rapatriement des « restes » de Patrice Lumumba. Mais ce travail-là lui-même n'est pas terminé : Rwandais et Burundais rappellent que le corps de certains de leurs souverains n'a toujours pas été retrouvé et qu'ils ignorent toujours les causes exactes de leur décès...

D'ici fin décembre, sur la base du rapport exhaustif des experts, le débat se transportera sur le plan politique : il sera sans doute question de coopération, de bourses d'études, de restitution d'œuvres d'art. L'urgence climatique actuelle amènera peut-être d'autres griefs, d'autres questions : la colonisation et ses méthodes culturelles (les monocultures de produits d'exportation, le défrichage de la forêt tropicale...) n'aurait-elle pas aussi contribué, sur le long terme, aux déséquilibres du climat ?

UNION EUROPÉENNE

De Croo promet au Parlement un « bond en avant »

L'hémicycle européen a célébré mardi à Strasbourg le septantième anniversaire de la naissance... de son prédécesseur. Un impératif, selon sa présidente Metsola.

PHILIPPE REGNIER

Cela ne fait pas l'ombre d'un pli, à suivre Alexander De Croo. « Le Parlement européen fera inévitablement un nouveau bond en avant », a-t-il assuré mardi devant les eurodéputés, réunis en séance plénière à Strasbourg. Le Premier ministre belge entend par là que des réformes à venir du fonctionnement de l'Union européenne vont conférer le premier rôle à l'institution élue par les Européens – une position aujourd'hui assurée par le protocole et le texte des Traités, mais loin d'être une réalité, comparée aux pouvoirs de la Commission et du Conseil, le cénacle des Etats membres.

Le chef du gouvernement belge s'exprimait à l'occasion d'une cérémonie destinée à célébrer les 70 ans du Parlement. Un calcul étrange, puisqu'il fait référence à la naissance d'une assemblée parlementaire en 1952, composée d'élus nationaux, censés surveiller l'exécutif de la CECA, la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Soit « l'ancêtre » de la CEE puis de l'UE, dont l'assemblée parlementaire n'est devenue le « Parlement européen » (PE) qu'en 1962. Mais il aura fallu attendre 1979 pour que ses membres soient directement élus. Il y a urgence à célébrer la démocratie, a toutefois justifié la présidente du PE, la Maltaise Roberta Metsola, à l'heure où la volonté populaire incarnée par la démocratie parlementaire est écrasée par l'offensive russe en Ukraine...

Malgré les pouvoirs de co-législateur acquis au fil des ans par le PE, « le travail est loin d'être terminé », a encore dit De Croo. « La démocratie est une œuvre sans cesse inachevée. Si l'on veut renforcer notre démocratie, il faut s'attacher à renforcer le PE ». D'autant que « tous les défis majeurs » ne sauraient être relevés qu'au niveau international, donc européen, tandis que les pays des Balkans occidentaux, l'Ukraine, la Moldavie pourraient à terme rejoindre l'UE.

« La Conférence sur l'avenir de l'Europe (NDR : la CAve, clôturée au printemps) nous a fourni une excellente base de discussion sur les changements dont nous avons besoin. A nous à présent de passer du débat à l'action », plaide le Premier ministre. Parmi les propositions émises par les citoyens réunis par la CAve : référendums européens, listes paneuropéennes, élection directe du président de la Commission, droit d'initiative législative octroyé au Parlement, qui déciderait aussi du budget de l'UE...

ACHÈTE CHER ET JUSTE !

Manteaux de fourrure :

vison, astrakan, renard.

Argenterie :

couverts et pièces de forme.

Armes anciennes :

fusil, pistolet, épée, sabre.
Montres gousset /bracelet.

Instrument de musique :

piano, violon, saxo.

Livres anciens :

dictionnaire, missel...

Machines à coudre et poste de radio.

Meubles et objets anciens :

pendule, tableau, sculpture,
luminaire, miroir...

Objets asiatiques, vase Jade.

Bijoux or, argent, fantaisie ...

Pièces de monnaies anciennes.

Cuivre et étain.



MAISON ALEXIS : 0489 / 84 83 23